

Menues notes sur le passé médical du Pays de Vaud : 7. Accusation portée contre le médecin et ministre Guillaume Bulet (1649)

Autor(en): **Olivier, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **45 (1937)**

Heft 6

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-35181>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

⁸ Son tableau le plus connu est une nature morte intitulée « Vanitas » (Haarlem, Frans Hals-Museum, Nr. 295). Au même musée se trouve un portrait du peintre par lui-même et un autre par Judith Leyster. Nous reproduisons ici un dessin de van der Vinne par lui-même, dessin qu'il a fait figurer dans sa « Vanitas ».

⁹ Voir le chapitre consacré à cet incident et à cette rencontre dans l'ouvrage cité n. 6.

¹⁰ Haarlem, Gemeentearchiv, Ms. non folié, Inv. Nr. 619 b et une copie Inv. Nr. 2330 c.

¹¹ A. de Faria, *La descendance de D. Antonio, Prieur de Crato, 18^{me} roi de Portugal*, 1908, p. 17 des illustrations.

Menues notes sur le passé médical du Pays de Vaud

par E. OLIVIER.

7. Accusation portée contre le médecin et ministre Guillaume Bulet (1649).

Je donne telle quelle, en modernisant légèrement l'orthographe et la ponctuation, une pièce rencontrée dans un recueil intitulé *Procédures criminelles contre des sorciers, exécutés à Moudon, es années 1647-1671*¹³².

Son titre est inscrit au dos, d'une autre écriture que le texte, mais de la même époque :

*Procédure d'une putain et larronnesse estrangere
qui avoit commis paillardise avec le Sr Bulet.*

Le quatriesme jour du mois de Juillet 1649.

En obtemperation au commandement de Leurs Exc. et de nostre treshonoré Seig^r Ballif, L'honorable Justice de Mouldon se seroit derechef assemblee pour exa-

miner plus particulièrement et serieusement La prisonniere y detenuë presentement, concernant Le s^r Ministre Bullet de Chavorné. Icelle outre ses precedentes confessions a declairé et confessé que durant trois sepmaines qu'elle a demeuré ci devant au service dudit s^r Bullet, Iceluy a heu sa compagnie charnelle par deux fois, L'une desquelles fois Il La contreignit pour abuser d'elle sur un siege et Luy tourna Les bras en derrier, L'un desquels se disloqua et durant ce temps Luy voulut bailler Le breuvage mentionné en sa procédure, Et des La s'en alla en Bourgongne, ou se sentant enceinte son frere menaçoit de La battre et de Luy faire meschef. Elle donc fut contraincte s'en revenir par de c'a. Et comme estant Logée à Nuvilliez riere Estavayer, Voulant aller a Yverdon vers Ledit S^r Bullet pour s'y accoucher, Le mal d'enfant La prit audit Nuvilliez, ou elle accoucha, et cinq iours apres Iceluy y Vint avec Monsieur L'Advoyer dudit Estavayer et son Lieutenant, Auxquels elle soustint que Ledit enfant appartenoit audit S^r Bullet. Et trois sepmaines apres qu'elle fut relevee de son accouchement, A la sortie de La messe, deux officiers Vinrent qui prirent L'enfant et Le porterent audit Estavayer et y firent aller Ladictte detenuë, Laquelle ils enfermerent dans Le Chasteau dudit Lieu, ou fut examiner derechef à qui l'enfant appartenoit, Luy ayant serréz Le bout des doigts avec certain fer pour La faire confesser, Elle soustint tousjours fixement contre la negative dudit Bullet que Ledit enfant Luy appartenoit. L'appellant meschant homme, qu'il Luy avoit Voulu bailler Ledit breuvage. Tellement que de puis elle a apperceu qu'il avoit traicté avec Mons^r L'Advoyer dudit Estavayer pour mettre L'enfant à nourrice Lequel selon Le recit qu'on Luy fit Le 25 Juin passé à Mouldon, estoit encor en vie

et qu'il estoit en La maison du s^r Jean Tardi, audit Lieu, Ou Icelle ayant esté dés trois sepmaines en c'a pour penser Voir son enfant on ne Luy voulut pas ouvrir La porte ni parler à elle. Et d'autres auparavant Luy avoyent dit qu'il estoit mort de sorte qu'elle ne scait au vray. ou il est, s'il est en vie ou decedé. Ne L'ayant veu depuis Nuvilliez ou il a esté baptizé.

En outre a confessé que Incontinent apres son accouchement Ledit s^r Bullet avoit Induict certain personnage desia aagé à La prendre en mariage et prendre L'enfant avec La mere, & qu'il Luy bailleroit une bonne somme d'argent, Lequel La recercha et molesta grandement à cest effect. Mais elle ne voulu pas Luy acquiescer, occasion de son aage.

Daté Judicialement audit Mouldon Les Jour et an que devant.

Outre ce que dessus Ladictte detenuë ayant desrobé une partie de certain collier d'or à La femme du s^r Joly de Granges, quoy que convaincuë par Ledit s^r Joly qui Luy a soustenu qu'ouy, et ou L'avoit employée et à qui et toutes Les circonstances de ce fait Luy ayant esté representées, Icelle neantmoins a nié Ledit Larrecin.

Abandonnons à son sort la prisonnière, dont nous ne savons même pas le nom. Que faut-il penser de l'accusation qu'elle porte contre celui qu'elle appelle le sieur ministre de Chavornay ?

J'avoue d'emblée n'avoir pas de conclusion ferme à offrir, faute d'avoir réussi à compléter les données insuffisantes de notre procédure. Les déclarations de la malheureuse paraissent sincères ; on est enclin à leur accorder créance, à voir en elle la victime d'un personnage

sans scrupules. Le véritable accusé dans cette affaire pourrait bien n'être pas l'ancienne servante de Bulet mais le maître lui-même. D'autre part, c'est trop peu de n'entendre qu'une cloche. Nous ignorons tout de la défense de Bulet. Et l'on sait avec quelle habileté, quelle merveilleuse apparence de sincérité, certaines femmes peuvent soutenir des accusations de ce genre, forgées de toutes pièces. Elles se prennent elles-mêmes à leur jeu et finissent plus ou moins par y croire.

Il existe bien un autre témoignage encore touchant la moralité de Bulet, que M. le professeur H. Meylan a eu l'obligeance de me signaler. C'est celui d'un ex-membre du corps pastoral, Jean Louis de Rouvray, qui après avoir été ministre à Yverdon dans la classe même dont Bulet fut un temps doyen, avait été appelé à Berne. Là encore, il était à bonne source pour apprendre bien des choses inconnues du grand public. Précisément à ce moment, en 1648, il rentre dans l'église catholique et va célébrer sa nouvelle apostasie par la publication de *L'abomination du calvinisme*¹³³, où, pour appuyer sa polémique contre la doctrine calviniste, il ressort et étale toutes les turpitudes possibles qu'il met à la charge du corps pastoral réformé. Il en met tant qu'au bout de peu de pages le lecteur se sent en défiance ; bientôt cet accusateur forcené fait figure de déséquilibré, de vrai maniaque de la calomnie. L'accumulation même des preuves qu'il prétend apporter se retourne contre lui et annule son témoignage. Si bien que là encore nous en sommes réduits à recueillir ses dires et constater qu'ils sont suspects, sans pouvoir faire la part de ce qu'ils peuvent contenir de plus ou moins justifié.

Toutes les mentions qu'il fait de Bulet sont extrêmement défavorables. Tantôt il l'accuse de vivre, de même

que plusieurs de ses collègues, « à la Turquesque..., exerçant *polygamie* par la pluralité des femmes », ce qui leur aurait à tous valu d'être « démonté pendant quelques années ». Tantôt il le prend seul à partie : « Le Prédicant Pavillard ne cesse de charbonner le *Doien Bulet* son prédécesseur au ministère de *Chauvornai* & lui reproche ses adulterés sans nombre, ses raptés et violements sans fin, & les crimes de ses servantes exécutées à Jverdun ces années dernières pour avoir prins dudit Bulet des breuvages suffoquants leurs fruits, tandis que soixante deux pistoles données à un commis de l'espargne faisoient passer Bulet pour un gentil ministre dans les classes réformées »... Ou encore : « Ce Bulet étant doien de la classe d'Yverdun cest à dire le premier borgne au royaume des aveugles, fut interdit du ministère pour ses crimes énormes & peu après fut rétabli des Bernois, & jugé propre pour prescher l'évangile de Calvin¹³⁴. »

Tout en faisant la part des mensonges et des exagérations effrénées de Rouvray, il faut reconnaître que sa note ne s'écarte guère de celle de la procédure moudonnaise.

Nous restons donc sur notre position de réserve, souhaitant qu'une fois Bulet ait l'occasion de se blanchir.

* * *

Guillaume Bulet le médecin et Guillaume Bulet le ministre ne sont pas, comme on pourrait être tenté de le supposer¹³⁵, deux personnes distinctes mais une seule. Suivons le déroulement de sa double carrière, après quelques mots d'orientation sur les représentants les plus en vue de la famille. Celle-ci se dit noble ; elle est, d'ancienne date, bourgeoise d'Yverdon. Deux de ses membres, l'un et l'autre prénommés Nicolas, sont égrèges et

notaires ; le premier, autour de 1546, étant je crois le grand-père du second qui est frère de notre Guillaume et occupe au début du dix-septième siècle la charge importante d'un des commissaires généraux de LL. EE. pour le Pays de Vaud. Un fils de Nicolas II, Pierre Abram, fera carrière à Genève dont il devient bourgeois et où il épouse en 1645 Suzanne Gallatin, fille du syndic. Un fils (Jean Rodolphe, 1647-1724) et un petit-fils (Jean Louis, 1696-1749) de Pierre Abram, l'un et l'autre nés à Genève, tinrent à revendiquer leur bourgeoisie yverdonnoise ; ils embrassèrent la carrière médicale, exerçant leur profession en grande partie dans le Pays de Vaud ; le premier, médecin gradué à Montpellier en 1670 ; le second, chirurgien et pour finir procureur à Yverdon ¹³⁶.

Notre Guillaume est fils d'égrège Jaques, notaire et commissaire, lui aussi de Genève et d'Yverdon, et de Pernette Barral. La date précise de sa naissance n'est pas connue ; on peut la placer vers 1590 ; il meurt en 1649, aux environs de la soixantaine, dans cette même année où la procédure le montrait encore bien vivant en juillet. C'est en 1649, en effet, que le domaine et les droitures du Manoir de Valeyres sous Rances, tenus et reconnus en fief noble, passent par succession à sa fille, noble Anne Bulet, femme de noble et généreux Jean Jaques Quisard de Crans ¹³⁷. Guillaume possède aussi les coseigneuries de Grancy et Dizy, de Combremont-le-Petit ¹³⁸. Il a donc toutes raisons de se voir qualifié de Noble et Spectable. Je ne sais d'ailleurs pas où il résidait, entre la fin de son ministère (1641) et sa mort. Sur l'un de ses domaines, peut-être ? En octobre 1642 je le vois conseiller à Dizy ¹³⁹. L'accusée, de son côté, dit avoir voulu se rendre à Yverdon vers ledit Bulet pour y accou-

cher. Nous ignorons ainsi où ont pu se passer en 1648 les scènes, vraies ou non, que rapporte notre pièce.

Guillaume Bulet s'est marié trois fois, épousant successivement : 1^o (avant octobre 1612) Françoise de Mestral veuve d'André de Mestral, donzel et banderet de Payerne, propriétaire de la coseigneurie de Combremont que Bulet va bientôt acheter ; c'est elle qui fut mère d'Anne, et peut-être aussi de Jaques¹⁴⁰ ; 2^o Avant 1619, Suzanne de Charrière¹⁴¹ ; 3^o Avant 1627, Françoise Marrel, encore vivante en 1642¹⁴². On ne connaît pas d'enfants de la deuxième et de la troisième épouse.

Il fait à Bâle une bonne partie de ses études¹⁴³ et y conquiert le doctorat en médecine, dans la première moitié de 1610 ; y avait-il abordé aussi la théologie, je l'ignore. Déjà sur sa thèse, il affiche son titre, tout frais, de « poliater Yverdunensis ». C'était aller un peu vite en besogne, car les manaux du Conseil d'Yverdon nous montrent que les tractations en vue de sa nomination ne commencèrent que le 10 août 1610 et que c'est seulement le 13 mars 1612 que les deux parties se mirent d'accord et que Bulet prêta serment et entra en charge¹⁴⁴. Entre temps, il semble avoir surtout voyagé. Ainsi en juin 1611 il se propose d'entreprendre « un grand voyage » à Strasbourg¹⁴⁵. On pourrait aussi supposer qu'il a passé par Montpellier, à le voir choisi en 1631 comme parrain d'une fille de Gamaliel de la Tour¹⁴⁶, qui, lui, avait fait toutes ses études dans cette université. Sa pension de médecin de la ville lui vaut 40 florins pour louage d'une maison, plus 40 florins d'argent, 8 coupes de froment et 3 setiers de vin. Les obligations que son serment lui imposait et qu'il avait mis plus d'une année à accepter, ne nous paraissent pas différer du type habituel ; soumission aux ordres du Conseil ; fixation d'un prix régulier pour les

aisés (6 sols la première visite, 3 sols les suivantes, 6 sols chaque prescription) ; gratuité pour les indigents ; déclaration des maladies contagieuses, « soit de peste, lèpre, ou autrement » ; interdiction de s'absenter plus de vingt-quatre heures sans avertissement ; au cours de ses visites il devra « ressouvenir et exhorter les malades de leur salut ; exhorter ceux qui auront des moyens de faire quelque légat à l'hôpital ». Ces six à sept années se passèrent sans incident connu, si ce n'est que le défaut d'un apothicaire régulier se fait sentir (1613) et que dès 1616 le Conseil se plaint des absences de son médecin. Le 27 octobre 1617, dernière mention de son nom : la pension de M. Bulet médecin doit pour son absence être diminuée.

Nous n'essaierons pas de deviner pourquoi Bulet abandonne alors son poste pour se faire recevoir dans le corps pastoral. Pas plus que nous ne savons où et comment il s'était préparé au ministère. Avait-il étudié la théologie avant la médecine, cela paraît vraisemblable ; mais où ? Ou n'était-il dans cette branche qu'un autodidacte ? On lit seulement aux Actes de la classe d'Orbe-Grandson, au moment où il est nommé diacre à Orbe à la fin de 1618 : « ...a esté examiné et apres avoir demontré quelques assés suffisantes preuves de sa science a esté receu »¹⁴⁷... L'année suivante déjà il reçoit le poste de pasteur de Chavornay qu'il conserve — avec les vicissitudes notées par Rouvray, si ses dires sont valables — jusqu'en 1641, revêtant la charge de doyen. L'examen des registres d'état civil de la paroisse ne montre pas d'inscriptions dues à Bulet ; ils sont tenus par le diacre. Le premier registre de la classe d'Yverdon ne remonte pas au delà de 1662. Nous ne possédons ainsi aucun renseignement direct sur l'activité pastorale de Bulet¹⁴⁸. Il n'est même pas possible de dire s'il joignit, au long de son

ministère, la cure des corps à celle des âmes, comme cela se voyait parfois alors ; ni si, après 1641, il reprit l'exercice de la médecine ou se contenta de l'« otium cum dignitate » d'un petit seigneur vaudois. Nous n'avons pas davantage réussi à trouver une trace des affaires criminelles dans lesquelles des servantes de lui auraient été impliquées à Yverdon, au dire de Rouvray¹⁴⁹.

Notre procédure moudonnaise, on le voit, nous a mis en contact avec un personnage qui reste à peu près aussi mal connu et aussi énigmatique après nos recherches qu'avant. Médecin, ministre, membre de la classe sociale la plus relevée, il se peut que les reproches qu'on lui adresse ne soient que calomnies ; mais aussi que son écusson reste marqué de bien fâcheuses taches.

NOTES

¹³² Volume appartenant à la Bibliothèque de la Faculté de théologie de l'Eglise libre, cote Hist. 858. Cette pièce est le n° 6, fol. 21 recto et verso. Il y en a 46 en tout, dont six, comme la nôtre, n'ont en réalité rien à voir avec la sorcellerie. Notre texte, de même que celui de beaucoup d'autres numéros, est apparemment incomplet ; et malheureusement toutes les recherches entreprises aux A.C.V. n'ont pas abouti à trouver d'autres documents se rapportant à cette affaire.

¹³³ Imprimé à Paris, paru en 1650 et aussitôt interdit par Berne. Sur Rouvray et ses ouvrages, v. H. Vuilleumier, *Egl. réf. du Pays de Vaud*, II, 251 ss.

¹³⁴ P. 402, 487, 469, 470 avec note en marge. Rouvray va jusqu'à parler de sodomie.

¹³⁵ Et comme le montre aux A.C.V. un tableau généalogique des papiers Du Mont. — Les pièces que nous mentionnons dans les notes 137 et 146 sont tout à fait explicites à cet égard ; Bulet était à la fois docteur en médecine (et en philosophie, dit même l'acte de Valeyres) et ministre à Chavornay. — Le Dr A. Guisan a consacré une notice aux médecins-théologiens du Pays de Vaud... (*R. suisse de méd.*, 25 juillet 1914) ; Bulet n'y figure pas.

¹³⁶ D'après les pièces d'état civil aux A.C.V. et aux A. de Genève, et les manaux d'Yverdon et de Morges, etc. — Morax, *Cadastré sanit. du canton de Vaud*, 169, signale un Dr Abraham Bulet, de Chavornay, qui se fixe en 1635 à Yverdon. Il a été impossible de retrouver aucune trace de ce personnage, qui me paraît le fruit d'une confusion. A moins qu'il ne faille admettre que cette mention correspondrait à une retraite momentanée du ministre Guillaume, selon ce qu'en disait Rouvray ?

¹³⁷ Extrait que je dois à l'amabilité de M. Maurice Barbey, avocat, propriétaire actuel du Manoir.

¹³⁸ Pour Grancy et Dizy, Arch. de Corcelles s. Chavornay, Grosse Auberson, 21 juillet 1624 ; aussi mentionnée dans l'acte concernant Valeyres ; pour Combremont, Généalogie de Mestral aux A.C.V., papiers Du Mont ; achetée le 10 janvier 1613 pour 7505 florins.

¹³⁹ Reg. bapt. de Cossonay, 9 oct., lui et sa femme sont parrain et marraine.

¹⁴⁰ Généalogie de Mestral, citée. — Reg. du Conseil d'Yverdon, 23 oct. 1612. — Anne est baptisée à Yverdon, 11 oct. 1617. — Papiers Du Mont aux A.C.V.

¹⁴¹ *Généal. de Charrière de Sévery*, p. 16, n^o 17 ; papiers H. Chastellain aux A.C.V.

¹⁴² Cf. note 139 et papiers Chastellain aux A.C.V.

¹⁴³ M. le prof. W. von Speyr a eu la bonté de rechercher les immatriculations ; la première est de 1606, sans indication de faculté, puis 1609 où il s'inscrit en médecine ; il dispute le 10 janvier ; sa thèse a pour titre *Themata paradoxa philosophiatrica* ; elle est conservée à la Bibl. de Bâle, *Disput. med.* VIII, 27. Je ne sais où Bulet avait suivi le collège ; il n'est inscrit ni à Genève ni à Lausanne au Livre du recteur.

¹⁴⁴ Je dois toutes les précisions concernant le temps que Bulet passe à Yverdon comme médecin pensionné aux recherches que M^{me} M. Flaction a eu la bonté de faire dans les registres du Conseil.

¹⁴⁵ La matricule de Strasbourg n'a été publiée qu'à partir de 1621 ; je n'ai pu ainsi contrôler ce qui en est du séjour éventuel de Bulet à cette université.

¹⁴⁶ Reg. bapt. Montreux, 1^{er} juillet.

¹⁴⁷ Vol. I, f. 98 ; 3 novembre. Obligeamment communiqué par M. le prof. H. Meylan.

¹⁴⁸ Peut-être s'en trouverait-il aux Archives de Berne ?

¹⁴⁹ Ont été examinés aux A.C.V. les registres suivants de la série Bh : 7, 10¹, 10², 10³, 11, 18¹, 19¹, 20.